

Bourse de recherche postdoctorale du troisième siècle de McGill (M3C) (2024-2025)

Questions Fréquemment Posées

Admissibilité

Dois-je avoir terminé mon doctorat à l'intérieur d'une période spécifique pour pouvoir poser ma candidature à la bourse de recherche postdoctorale M3C ?

Oui. Vous pouvez poser votre candidature si vous avez satisfait à toutes les exigences de votre doctorat au plus tard le **31 août 2024** et si vous avez obtenu votre doctorat au cours des cinq dernières années. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la page web suivante : <https://www.mcgill.ca/gps/postdocs/future-postdocs/eligibility>.

Si un ou une postdoc demande et obtient un congé parental ou un congé pour raisons de santé personnelle ou de santé familiale, la limite de cinq ans de la période d'admissibilité peut être prolongée. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique relative aux congés des diplômés et des postdocs](#).

Puis-je poser ma candidature si je suis déjà titulaire d'autres bourses postdoctorales ?

Les diplômé.e.s qui détiennent déjà d'autres bourses postdoctorales (par exemple, le FRQSC) peuvent poser leur candidature à une bourse de recherche postdoctorale M3C. Cependant, il incombe à chaque candidat.e de s'assurer que sa candidature est conforme aux règles des bourses postdoctorales qu'il détient déjà.

Les candidat.e.s internationaux.ales peuvent-ils poser leur candidature ?

La bourse M3C est ouverte aux candidat.e.s internationaux.ales, y compris celles et ceux résidant à l'extérieur du Canada.

Dois-je être posséder un visa canadien au moment de poser ma candidature la bourse ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir un visa canadien au moment de poser sa candidature. Une fois sélectionnés, les postdocs internationaux.ales doivent obtenir un permis de travail canadien. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les exigences en matière d'immigration pour les postdocs internationaux.ales [ici](#).

Supervision

Ai-je besoin d'une lettre de soutien de la part de ma ou mon future superviseur.e avant de soumettre ma candidature ?

Bien que vous deviez nommer un ou plusieurs superviseur.e.s proposé.e.s à l'Université McGill, il n'est pas nécessaire de consulter, d'obtenir leur approbation ou une lettre d'appui d'une ou d'un membre du corps professoral avant de présenter votre demande.

Puis-je contacter mon ou ma future superviseur.e avant de soumettre ma candidature ?

Vous êtes libre de contacter des superviseur.e.s potentiel.le.s de l'Université McGill avant de soumettre votre candidature. Toutefois, veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire de consulter, d'obtenir l'approbation ou une lettre de soutien d'un membre du corps professoral avant de soumettre la candidature.

Est-il possible pour la ou le candidat.e d'avoir la ou le même superviseur.e pour la bourse de recherche postdoctorale M3C que celle ou celui qui a supervisé ses études doctorales ?

Aucune règle ne vous empêche d'avoir votre superviseur.e de doctorat comme superviseur.e pendant la bourse M3C. Cependant, veuillez noter que votre directrice ou directeur de recherche doit être un membre du corps professoral de l'Université McGill.

Documents de candidature

Outre les critères d'admissibilité, quelles sont informations à prendre en compte lors de la préparation de mon dossier de candidature ?

Lors de la préparation de votre dossier de candidature, gardez à l'esprit les objectifs suivants de la bourse de recherche postdoctorale du troisième siècle de McGill:

- contribuer à la création d'un bassin de jeunes chercheuses et chercheurs appartenant à des groupes en quête d'équité. Pour plus d'informations sur les groupes d'équité désignés à l'Université McGill, vous pouvez consulter [ce lien](#);
- sélectionner des boursier.e.s M3C qui sont des personnes prometteuses qui pourraient se voir offrir des postes menant à la permanence à l'Université McGill ou ailleurs après leurs études postdoctorales;
- stimuler la recherche sur des questions sociales et scientifiques urgentes et complexes : la santé publique et inégalités en matière de santé; la réconciliation avec les peuples autochtones et la justice; la participation civique et l'engagement démocratique, la croissance des données et la protection de la vie privée; la confiance dans les institutions; les changements climatiques et le développement durable; la migration des populations et déplacement des réfugiés; l'inégalités des revenus; l'injustice raciale, et l'insécurité alimentaire et la précarité du logement, etc.

Existe-t-il des règles de présentation pour la lettre d'intention ?

Il n'y a pas de directives strictes en matière de formatage, hormis la limite de 2 pages indiquée dans l'appel à candidatures.

Dois-je fournir une revue de la littérature dans la lettre d'intention ?

Étant donné que la lettre d'intention doit mettre en évidence l'originalité du projet de recherche, nous vous recommandons de fournir une brève revue de la littérature.

Y a-t-il une limite de pages pour le curriculum vitae ?

Non, il n'y a pas de limite de pages pour le CV.

Les candidat.e.s doivent-ils discuter de leurs identités personnelles en lien avec l'équité?

Les candidat.e.s ne sont pas tenu.e.s de partager des informations sur leurs identités en tant que membres de groupes d'équité désignés, bien qu'ils soient libres de le faire volontairement.

Renouvellement de la bourse

Sur quelle base une bourse de recherche postdoctorale M3C est-elle renouvelée pour une deuxième année ?

La bourse de recherche postdoctorale M3C est renouvelée pour une deuxième année selon la recommandation du ou de la superviseur.e, qui évalue les progrès du ou de la postdoc en fonction des étapes convenues ensemble par le ou la postdoc et le ou la superviseur.e au début de la première année. La recommandation est ensuite soumise à l'approbation du ou de la vice-doyen.ne supervisant le programme.

Classification de la catégorie postdoctorale et avantages

Quel type de postdoc ce poste représente-t-il et comment est-il financé ?

Les candidat.e.s retenu.e.s sont considéré.e.s comme des "chercheur.e.s postdoctoraux.ales - syndiqué.e.s" selon les classifications de McGill.

Les chercheur.e.s postdoctoraux.ales sont considéré.e.s à la fois comme des étudiant.e.s et des employé.e.s de McGill. Les postdocs dont plus de 25% de leur revenu provient de fonds de McGill sont des chercheur.e.s postdoctoraux.ales syndiqué.e.s, tandis que tous les autres sont non syndiqué.e.s. Les chercheur.e.s postdoctoraux.ales sont aussi parfois appelé.e.s "Groupe C".

Plus d'informations sur les déductions salariales et les avantages sociaux des employé.e.s peuvent être trouvées sur le site web des études supérieures et postdoctorales dans [le tableau de la catégorie postdoctorale](#). Les demandes d'informations spécifiques peuvent être soumises aux Ressources Humaines à hr.hr@mcgill.ca.